



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210102596-20241024-2024026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/11/2024

DELIBERATION N° 2024026

TARIFS EMPLACEMENT DU CIMETIERE

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-quatre octobre, le Conseil Municipal de Montcet, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Franck TARPIN, Maire.

Nombre de membres		
Afférentes au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
14	14	12

Présents :

Mmes BARRE-LOPES – BOUCHET – PERRAUD - LEBLANC-PAGE ;

MM. MOISSON – MEURENAND – TARPIN - DURAND – NAULET –PACCOUD;

Excusés : PASQUET Ghislaine – DAMIDAUX Dominique – GIOIRIA Florine – MAITRE Julien

Date de la convocation

18 octobre 2024

Secrétaire de séance : Stéphane NAULET

Pouvoir : Mme DAMIDAUX Dominique à Mme BOUCHET Pascale
M. MAITRE Julien à Mme BARRE-LOPES Marie-Anne

Monsieur le maire, expose au conseil municipal qu'il est nécessaire de revoir les tarifs des emplacements dans le cimetière et des cavurnes.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité,

-DECIDE de ne pas changer les tarifs pour rappel :

Concession : 15 ans : 100 €
30 ans : 150 €

Columbarium :
Ancien (n°1) 15 ans : 450 €

Nouveau (n° 2)

30 ans : 600 €

Grandes cases : 15 ans : 600 €
30 ans : 900 €

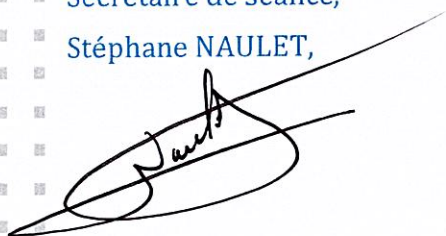
Petites cases : 15 ans 450 €
30 ans 750 €

Cavernes :

15 ans : 100 €
30 ans : 150 €

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Secrétaire de séance,
Stéphane NAULET,



Le Maire,
Franck TARPIN,

